

Grand-Prix de Maine-et-Loire Règlement Intérieur

Feneu 2020

Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs des Basses Vallées Angevines organise le Grand-Prix de Maine-et-Loire le samedi 11 janvier 2020. La compétition se déroule au sein de l'école de l'Eau Vive (rue du Bignon) à Feneu. Trois tournois sont proposés :

_ Open A : réservé aux joueurs ayant un classement supérieur à 1 500 élo

_ Open B : réservé aux joueurs ayant un classement inférieur à 1 500 élo

Ces deux tournois sont homologués par la FIDE.

_ Open Féminin : non homologué et ouvert aux débutantes

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA). Cette disposition ne concerne pas le tournoi féminin.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur. Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront pointé avant 14h15.

Les participants sont informés de l'application de l'annexe A des règles de la FIDE propres au jeu rapide et en particulier des articles suivants :

A.4.1.1 Aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.4.1.2 Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Pour que la demande soit agréée, il doit rester du temps à la pendule du demandeur après que les pendules aient été arrêtées. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.

A.5 Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article A.3 ou l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Grand-Prix de Maine-et-Loire Règlement Intérieur

Feneu 2020

Conformément à l'article A.5 les participants sont informés de l'application de l'article A.4 et non A.3 pour cette compétition.

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Vérification des inscriptions : de 13h45 à 14h15
Clôture des inscriptions : en ligne le 10 janvier 2020 à 20h, pas d'inscription sur place
Clôture du Tournoi : Samedi 11 janvier 2020 à 17h30
Affichage des appariements à 14h 25.
1ère ronde : Samedi 11 janvier 2020 à 14h30

Article 5 : Droits d'inscriptions

Le tournoi est gratuit pour l'ensemble des participants

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo : Cumulatif
Buchholz
Performance

Article 7 : Forfaits

Tout joueur arrivant après le début de la ronde est considéré comme forfait.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient signaler son résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

- exclusion après 2 forfaits,
- respecter la charte du joueur d'échecs,
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Grand-Prix de Maine-et-Loire Règlement Intérieur

Feneu 2020

- Tout son émis: sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés,
- Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion

Article 11 : Arbitrage

Arbitre Principal : Florian RAPIN, arbitre FIDE (K 08961)

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Respect du règlement intérieur

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur